

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018**

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. DELPECH. DOREMBUS. DUCHAMP. GAUGIRAND. GUITARD. ROUSSEL. SAURIN. SEMAOUNE. Mmes DEMAISON. FAUCHOIS. JACQUIER. MARGUERES. NEVETON-SANTAELLA. PETIT.

**ABSENTS ET EXCUSES** : M. PANAGET pouv. Mme DEMAISON. Mme ESTEVEZ pouv. M. GUITARD. Mme GRANDE pouv. Mme MARGUERES. Mme MECH pouv. M. AGOSTI. Mme C. VILA pouv. M. B. VILA. MM. CAMBOU. SEFIANI. LENORMAND. B. VILA. Mmes POUJADE. ULVE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. SEMAOUNE.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des présents. Cependant, le vote relatif au budget du café municipal doit être modifié. En effet, une erreur s'est produite dans l'attribution des votes. Il convient donc de remplacer « Mme Guitard » par « Mme Demaison ».

**1/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419-01 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 473,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 473,00 €</b>
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 473,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 473,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 473,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 473,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-2128-1811-412 : 1811 STADE	0,00 €	14 208,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-1705-212 : 1705 CONSTRUCTION D'UNE 12ième CLASSE E LEMENTAIRE	0,00 €	1 542,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1730-321 : 1730 EQUIPEMENT MEDIATHEQUE	0,00 €	3 682,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 432,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-1507-211 : 1507 CONSTRUCTION DE 2 CLASSES MATERNELLE	0,00 €	5 783,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1604-524 : 1604 REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE	0,00 €	11 548,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1723-213 : 1723 2ième GROUPE SCOLAIRE	36 741,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>36 741,00 €</b>	<b>17 309,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>36 741,00 €</b>	<b>36 741,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 473,00 €</b>		<b>2 473,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 19 voix pour** :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- ARRIVEE DE MM. CAMBOU ET VILA -

**2/ RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les obligations induites par le Règlement Européen relatif à la protection des données (n°2016/679 du 27 avril 2016, paru au JOUE du 25 mai 2016), entré en vigueur le 25 mai 2018.

Parmi ces obligations, les collectivités doivent nommer un délégué à la protection des données personnelles, chargé de sensibiliser les services aux questions de données personnelles.

.../...

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Alain CAMBOU, conseiller municipal délégué aux questions informatiques.

Après délibération, le Conseil Municipal, **par 22 voix pour**, désigne Monsieur Alain CAMBOU délégué à la protection des données.

### **3/ TRAVAUX DU SDEHG**

#### **a) Rénovation des lanternes dans le centre du village et dans la rue Cayssials – Réf. : 01 AS 0052**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 27 octobre dernier concernant la rénovation des lanternes dans le centre du village et rue Cayssials, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

##### **Rue Cayssials :**

- dépose de 24 lanternes d'éclairage public vétustes ;
- fourniture et pose de 20 lanternes d'éclairage public sur mâts existants composés d'une lanterne LED 38 Watts avec bi-puissance ;
- dépose des 4 contre feux n° 795/797/799/801.

##### **Centre du village :**

- dépose de 24 lanternes d'éclairage public vétustes ;
- fourniture et pose de 20 lanternes composées d'une lanterne Philips Métronomis LED 38 Watts avec bi-puissance sur mâts existants ;
- fourniture et pose de 4 lanternes LED puissance 19 Watts avec bi-puissance sur mâts existants.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	8 661 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG 35 200 €	
<input type="checkbox"/>	<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>11 139 €</b>
Total		55 000 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour** :

- **approuve** l'Avant-Projet-Sommaire ;
- **décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

#### **b) Rénovation de l'éclairage public issu du P 13 – LEMBARBEOU – Réf. : 01 AS 0141**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 27 octobre dernier concernant la rénovation de l'éclairage public issu du P13 « LEMBARBEOU », le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- dépose des ensemble d'éclairage public résidentiel (mâts + lanternes) n° 374-369-388-375-376-378-379-380-381-390-383-386 vétustes, dépose d'une lanterne routière (point lumineux n° 161) sur poteau béton ;
- fourniture et pose de 12 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 5 mètres de hauteur en acier thermo laqué supportant un appareil à LED 30 W équipé d'une réduction de puissance de 50 % ;
- fourniture et pose d'une lanterne routière LED 40 W sur poteau existant ;

Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

**L'exigence d'éclairage respectera les conditions suivantes :**

- lotissement avec utilisateurs multiples (véhicules, cyclistes, piétons), avec stationnement et une vitesse estimée inférieure à 30 km/h. Dans ces conditions l'objectif est fixé à la classe CE4 (10 lux moyen avec une uniformité de 0,4) au sens de la norme d'éclairage EN 13.201.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG 22 000 €	
<input type="checkbox"/>	<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>6 962 €</b>
Total		34 375 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour** :

- **approuve** l'Avant-Projet-Sommaire ;
- **décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**4/ POLITIQUE FUNÉRAIRE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation des cimetières municipaux et propose d'adapter l'offre communale aux demandes funéraires des administrés.

Il est notamment constaté la demande de concessions en construction libre, et l'engouement pour la pratique de l'incinération entraînant une demande en caveaux pour la pose exclusive d'urnes funéraires.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- 1 – d'autoriser la vente de concessions en construction libre dans l'ancien cimetière de la vieille côte, pour les 12 emplacements libérés dans le carré n°. Les 12 emplacements libres du carré n°1 (faisant face à la Mairie) resteront à disposition pour les inhumations en pleine terre ;
- 2 – de définir trois emplacements de concession en construction libre dans le nouveau cimetière de la vieille côte, réservés exclusivement à des caveaux destinés à recevoir des urnes funéraires ;
- 3- de redéfinir les tarifs en appliquant le principe de proportionnalité pour les concessions relatives aux constructions destinées à recevoir des urnes funéraires, qui sont plus petites que celles destinées à recevoir des cercueils, en fixant un prix de concession au m<sup>2</sup> (actuellement à 55 €), ce qui a pour conséquence d'appliquer les tarifs suivants :

- Concession trentenaire pour une tombe en pleine terre (1 m x 2 m) : 110 € ;
- Concession trentenaire pour un caveau ou une fosse maçonnée (2 m x 3 m) : 330 € ;
- Concession de quinze ans pour un caveau (1 m x 1 m) : 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour**, accepte la proposition de son Maire.

## **6/ TARIFS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que faisant suite à la délibération n° 2018/41 du 5 juin 2018 relative à des changements de tarifs du service funéraire, il y a lieu de mettre à jour les tarifs municipaux comme suit :

### **Tarifs cantine - modulés de - 30 à + 30 % selon barème établi en fonction du Coefficient familial CAF (sauf adultes) :**

Repas Maternelle :	3.10 €
Repas Primaire :	3.20 €
Repas Adulte :	5,35 €

**Il est précisé que 20 % du produit des tarifs ci-dessus sont affectés aux financements des activités du CLAE pour les animations de la pause méridienne.**

### **Tarifs service interclasse - modulés de - 30 % à + 30 % selon barème CAF :**

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +
Interclasse - Gratentour :	2.72 €	20.11 €	26.60 €
Interclasse - Extérieurs :	4.01 €	26.60 €	33.10 €

NB : réduc. 15 % au 2<sup>ème</sup> enfant et 30 % pour le 3<sup>ème</sup>.

### **Tarifs centre de loisirs - modulés de - 30% à + 30% selon barème CAF (sauf sortie) :**

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants	Semaine 3 enfants	Sortie
CDL - Gratentour :	5.31 €	9.31 €	65.50 €	129.87 €	5.62 €
CDL extérieurs :	15.95 €	26.60 €	129.87 €	179.98 €	6.77 €

### **Tarifs Etude surveillée :**

	1 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances et plus
Etude surveillée, Gratentour :	21.00 €	25.92 €	31.86 €	37.80€
Etude surveillée, extérieurs :	24.25 €	32.13 €	39.53 €	45.74 €

### **Maison des jeunes :**

Inscription à l'année, Gratentour :	16.20 €
Inscription à l'année, extérieurs :	21.60 €
Activité méridienne collège :	3.00 €
Semaine multisport, 1 enfant :	64.80 €
Semaine multisport, 2 enfants :	48.60 €
Semaine multisport, 3 enfants :	37.80 €
Soutien scolaire : Gratuit (8 octobre 2001)	

Les tarifs des sorties de vacances (avec hébergement extérieur) organisées font l'objet de délibérations spécifiques.

### **Tarifs Médiathèque**

-	Adulte : 10 €
-	Enfant de – de 18 ans, demandeur d'emploi, RSA : Gratuit

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de Gratentour. Pour les extérieurs à la commune, les tarifs sont doublés.

### **Droits de place forains :**

Stand, par mètre linéaire :	8,00 €
Jeux enfantins :	40,00 €
Manège enfantin :	80,00 €
Entresort et circuit non couvert :	170,00 €
Grand métier :	250,00 €

### **Droits de place commerçants :**

Véhicule léger + étalage :	53,00 €
Véhicule léger occasionnel + branchement électrique :	26,00 €
Véhicule lourd occasionnel sans branchement électrique :	40,00 €
Véhicule Lourd occasionnel avec branchement électrique :	53,00 €

**Droits de place cirque :** 40, 00 €

**Manifestation communales :****Repas :**

Adultes :	12, 00 €
Enfants de – de 13 ans :	6, 00 €

**Tickets d'entrée :**

Ticket bleu (-12 ans) :	Gratuit
Ticket orange (tarif réduit -18 ans, étudiants, chômeurs) :	5,50 €
Ticket vert (une entrée) :	7,50 €
Ticket jaune (vendu si 2 entrées et plus) :	6,50 €

**Produits vendus :**

Ballon :	1,00 €
Porteclé :	2,00 €
Stylo bois :	2,00 €
T-Shirt :	6,00 €
Casquette :	4,00 €

**Nourriture :**

Eau minérale :	1,00 €
Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
Café :	1,00 €
Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €
Paquet de chips :	0,80 €
Sandwich jambon :	2,00 €
Hotdog :	2,50 €
Crêpe :	1,00 €
3 crêpes :	2,50 €
Gaufre sucre :	1,00 €
Gaufre chocolat :	1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €

**Funéraire :**

Concession trentenaire pour une tombe en pleine terre (1 m x 2 m) :	110 €	
Concession trentenaire pour un caveau ou une fosse maçonnée (2 m x 3 m) :	330 €	
Concession de quinze ans pour un caveau (1 m x 1 m) :	50 €	
Caveau 2 places :		2 640,00 €
Caveau 3 places :		3 960,00 €
Caveau 4 places :		5 280,00 €
Caveau 6 places :		7 920,00 €
Case columbarium :		330,00 €
Caveau, 15 ans :		440,00 €
Vacations funéraires police :		30,00 €
Dépositaire :		Gratuit les 2 premiers mois, 20 € / mois au-delà.

**Location salles communales (tarifs divisés par deux pour habitants de la commune) :**

Salle A, 1 jour, été :	300,00 €
Salle A, 2 jours, été :	500,00 €
Salle A, 1 jour, hiver (avec chauffage) :	400,00 €
Salle A, 2 jours, hiver (avec chauffage) :	650,00 €
Salle B, 1 jour :	220,00 €
Salle B, 2 jours :	405,00 €
Table :	1,87 €
Plateau + tréteau :	1,87 €
Chaise :	0,55 €
Vaisselle (par personne) :	0,22 €
Transport du matériel :	17,60 €
Prestation ménage, salle A :	500,00 €
Prestation ménage, salle B :	200,00 €
Prestation ménage, office :	100,00 €

Chèque de caution demandé pour les locations (que le locataire soit originaire de la commune ou non) :

Salle A :	4 000,00 €
Salle B :	500,00 €
Office :	800,00 €
Ecran salle B :	400,00 €
Garantie ménage, salle A :	800,00 €
Garantie ménage, salle B :	400,00 €
Garantie ménage, office :	200,00 €

#### **Divers :**

Location véhicule municipal	33,00 € + caution de 300 €
Location sono ancienne	22,00 € + caution de 300 €
Repas 3 <sup>ème</sup> âge, extérieurs	Prix coûtant
Sport, marche	Gratuit
Forfait annuel cours de sport (Gratentourois)	30,00 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs)	50,00 €
Tonte, 1 heure	38,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	350,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,20 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10,00 € pour les adultes
8,00 € pour les enfants de – de 10 ans.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour**, approuve ces nouveaux tarifs.

## **6/ TARIFS CAFÉ MUNICIPAL**

**- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2018/09 du 16 janvier 2018 -**

Monsieur le Maire rend compte d'une demande du Conseil d'Exploitation du Café Municipal « L'entrepotes », proposant d'ajuster les tarifs de certaines consommations.

Les tarifs sont désormais les suivants :

#### **Animations particulières :**

Formule à 5 €.  
Formule à 9 €.  
Formule à 12 €.  
Formule à 15 €.

#### **Boissons :**

Verre de vin, catégorie 1 : 3.00 €  
Verre de vin, catégorie 2 : 4.00 €  
Bouteille de cidre : 7.00 €  
Bouteille de Champagne : 30.00 €  
Bière, bouteille : 3.50 €  
Bière, demi : 2.50 €  
Picon bière : 3.00 €  
Communard / Kir : 2.50 €  
Soda : 2.50 €  
Jus de fruit : 2.70 €  
Diabolo : 1.50 €

Bouteille de vin, catégorie 1: 7,00 €  
Bouteille de vin, catégorie 2 : 14,00 €  
Bouteille de blanquette : 18,00 €  
Café expresso : 1.10 €  
Café, décaféiné : 1.20 €  
Café au lait : 1.60 €  
Cappuccino : 2.00 €  
Lait chaud : 1.60 €  
Chocolat chaud : 2 €  
Thé : 2.50 €

Sirop : 0.90 €

.../...

### **Petite restauration :**

Croque-Monsieur simple : 3 €  
Croque-Monsieur, autre : 3.50 €  
Sandwich, catégorie 1 : 3.50 €  
Sandwich, catégorie 2 : 4.50 €  
Assiette Tapas, charcuterie : 4.50 €  
Assiette fromage : 4.50 €  
Assiette mixte : 7.50 €  
Tartine Bruschetta : 5 €  
Part de gâteau (fait maison) : 3.50 €  
Glace (cat 1) : 1 €  
Glace (cat 2) : 3 €  
Glace (cat 3) : 3.5 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 20 voix pour et 2 abstentions (Mme FAUCHOIS, M. SEMAOUNE)**, accepte la présente liste des tarifs municipaux relatifs au café municipal.

### **7/ ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit délibérer en vue des élections professionnelles du 6 décembre 2018, après consultation du comité technique qui a été réuni le 4 juin 2018. Les décisions à prendre par le Conseil sont les suivantes :

- **La composition du Comité Technique et du Comité d'Hygiène (CHSCT)**

La législation impose que les communes ayant entre 50 et 350 agents aient entre 3 et 5 représentants titulaires du personnel. Le nombre d'agents de la commune dépassant juste 50, il avait été décidé, pour les précédentes élections professionnelles, de fixer le nombre de représentants du personnel à 3. Le nombre d'agents étant aujourd'hui de 59, il est proposé de maintenir le nombre de représentants du personnel à 3 au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène (CHSCT).

- **Le maintien du paritarisme représentants du personnel/représentants de la collectivité**

La loi n'impose plus que le nombre de représentants du personnel soit égal au nombre de représentants de la collectivité. Ce dernier doit être égal ou inférieur au nombre de représentants du personnel. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de maintenir la parité en fixant à 3 le nombre des représentants de la commune.

M. le Maire précise que le comité technique a rendu un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour et une abstention (Mme FAUCHOIS)**, décide de maintenir le paritarisme en fixant à six (6) l'effectif du prochain Comité Technique et Comité d'Hygiène (CHSCT), soit trois (3) membres du conseil municipal, et trois (3) délégués du personnel.

### **8/ AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recrutement d'agents contractuels avait été consenti par le conseil municipal au Maire en 1999. Sur observation du Trésorier Principal, elle doit être actualisée par le conseil municipal actuel.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à recruter des agents publics contractuels pour pallier à tout type d'absence des agents titulaires et assurer la continuité du service public, à savoir les congés annuels, maladie, maternité, mis en disponibilité...

De plus, il est également proposé d'autoriser le Maire à recruter des agents temporaires en cas de surcroît d'activité du service (emploi saisonniers, évènements particuliers), dans les limites budgétaires votées par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour**, décide de donner un avis favorable aux propositions de son Maire et décide de l'autoriser à recruter des agents contractuels.

## **9/ CONVENTION AVEC LE CIRQUE PARDI**

La parole est d'abord donnée à M. SAURIN pour entamer ce point de l'ordre du jour. Monsieur GAUGIRAND aborde la question du coût lié à l'établissement d'une convention avec le cirque PARDI. MM. AGOSTI et DUCHAMP précise qu'il n'y pas de raccordement permettant l'installation de ce cirque. A cet effet, M. DUCHAMP indique que le coût de ce raccordement n'est pas chiffré. Il est décidé que cette question soit ajournée et débattue au prochain conseil municipal, et ce après chiffrage des travaux d'aménagement.

## **10/ QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Tarifs séjour vacances d'été - Centre de Loisirs / Maison des Jeunes.**

Monsieur le Maire indique que le pôle animation de la commune propose d'organiser un séjour pour les vacances d'été sur la base de loisirs Cap Découverte à Carmaux (81).

Ce séjour serait commun au Centre de Loisirs et la Maison des Jeunes, pour respectivement 24 et 12 enfants / adolescents encadrés par 3 et 2 animateurs. Il aura lieu du lundi 9 au vendredi 13 juillet 2018. Les enfants seront hébergés sous tente ou tipis 8 personnes pour les plus jeunes, et se verront offrir plusieurs types d'activités sportives et ludiques offertes par la base de loisirs, ainsi que des activités manuelles.

Le tarif proposé est de 147.50 € par enfant, étant précisé qu'il s'agit du tarif de base modulable selon les 11 tranches de revenus CAF définies par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour**, décide d'approuver les tarifs proposés.

### **b) Acquisition d'un espace vert**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir deux parcelles d'espaces verts du lotissement « Terre Tolosane » (Kaufmann and Broad), oubliées lors de la dernière délibération n° 2017/36 en date du 13 juin 2017.

Il s'agit des parcelles cadastrées A 1874 et A 1889, d'une surface respective de 111 et 36 m<sup>2</sup>. Ces parcelles seront cédées par le promoteur à l'Euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour**, accepte la proposition du Maire et le charge de signer l'acte correspondant.

**- FIN DE LA SEANCE -**

**ANNEXE  
AU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2018**

**a) Tarifs municipaux**

- Faisant suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2018/42 du 5 juin 2018 -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que faisant suite à la délibération n° 2018/41 du 5 juin 2018 relative à des changements de tarifs du service funéraire, il y a lieu de mettre à jour les tarifs municipaux comme suit :

**Tarifs cantine - modulés de - 30 à + 30 % selon barème établi en fonction du Coefficient familial CAF (sauf adultes) :**

Repas Maternelle :	3.10 €
Repas Primaire :	3.20 €
Repas Adulte :	5,35 €

**Il est précisé que 20 % du produit des tarifs ci-dessus sont affectés aux financements des activités du CLAE pour les animations de la pause méridienne.**

**Tarifs service interclasse - modulés de - 30 % à + 30 % selon barème CAF :**

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +
Interclasse - Gratentour :	2.72 €	20.11 €	26.60 €
Interclasse - Extérieurs :	4.01 €	26.60 €	33.10 €

NB : réduc. 15 % au 2<sup>ème</sup> enfant et 30 % pour le 3<sup>ème</sup>.

**Tarifs centre de loisirs - modulés de - 30% à + 30% selon barème CAF (sauf sortie) :**

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants	Semaine 3 enfants	Sortie
CDL - Gratentour :	5.31 €	9.31 €	65.50 €	129.87 €	5.62 €
CDL extérieurs :	15.95 €	26.60 €	129.87 €	179.98 €	6.77 €

**Tarifs Etude surveillée :**

	1 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances et plus
Etude surveillée, Gratentour :	21.00 €	25.92 €	31.86 €	37.80€
Etude surveillée, extérieurs :	24.25 €	32.13 €	39.53 €	45.74 €

**Maison des jeunes :**

Inscription à l'année, Gratentour :	16.20 €
Inscription à l'année, extérieurs :	21.60 €
Activité méridienne collège :	3.00 €
Semaine multisport, 1 enfant :	64.80 €
Semaine multisport, 2 enfants :	48.60 €
Semaine multisport, 3 enfants :	37.80 €
Soutien scolaire : Gratuit (8 octobre 2001)	

Les tarifs des sorties de vacances (avec hébergement extérieur) organisées font l'objet de délibérations spécifiques.

**Tarifs Médiathèque**

-	Adulte : 10 €
-	Enfant de – de 18 ans, demandeur d'emploi, RSA : Gratuit

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de Gratentour. Pour les extérieurs à la commune, les tarifs sont doublés.

.../...

**Droits de place forains :**

Stand, par mètre linéaire :	8,00 €
Jeux enfantins :	40,00 €
Manège enfantin :	80,00 €
Entresort et circuit non couvert :	170,00 €
Grand métier :	250,00 €

**Droits de place commerçants :**

Véhicule léger + étalage :	53,00 €
Véhicule léger occasionnel + branchement électrique :	26,00 €
Véhicule lourd occasionnel sans branchement électrique :	40,00 €
Véhicule Lourd occasionnel avec branchement électrique :	53,00 €

**Droits de place cirque :** 40,00 €

**Manifestation communales :****Repas :**

Adultes :	12,00 €
Enfants de – de 13 ans :	6,00 €

**Tickets d'entrée :**

Ticket bleu (-12 ans) :	Gratuit
Ticket orange (tarif réduit -18 ans, étudiants, chômeurs) :	5,50 €
Ticket vert (une entrée) :	7,50 €
Ticket jaune (vendu si 2 entrées et plus) :	6,50 €

**Produits vendus :**

Ballon :	1,00 €
Porteclé :	2,00 €
Stylo bois :	2,00 €
T-Shirt :	6,00 €
Casquette :	4,00 €

**Nourriture :**

Eau minérale :	1,00 €
Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
Café :	1,00 €
Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €
Paquet de chips :	0,80 €
Sandwich jambon :	2,00 €
Hotdog :	2,50 €
Crêpe :	1,00 €
3 crêpes :	2,50 €
Gaufre sucre :	1,00 €
Gaufre chocolat :	1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €

**Funéraire :**

Concession trentenaire pour une tombe en pleine terre (1 m x 2 m) :	110 €
Concession trentenaire pour un caveau ou une fosse maçonnée (2 m x 3 m) :	330 €
Concession de quinze ans pour un caveau (1 m x 1 m) :	50 €
Caveau 2 places :	2 640,00 €
Caveau 3 places :	3 960,00 €
Caveau 4 places :	5 280,00 €
Caveau 6 places :	7 920,00 €
Case columbarium :	330,00 €
Caverne, 15 ans :	440,00 €
Vacations funéraires police :	30,00 €
Dépositaire :	Gratuit les 2 premiers mois, 20 € / mois au-delà.

.../...

**Location salles communales (tarifs divisés par deux pour habitants de la commune) :**

Salle A, 1 jour, été :	300,00 €
Salle A, 2 jours, été :	500,00 €
Salle A, 1 jour, hiver (avec chauffage) :	400,00 €
Salle A, 2 jours, hiver (avec chauffage) :	650,00 €
Salle B, 1 jour :	220,00 €
Salle B, 2 jours :	405,00 €
Table :	1,87 €
Plateau + tréteau :	1,87 €
Chaise :	0,55 €
Vaisselle (par personne) :	0,22 €
Transport du matériel :	17,60 €
Prestation ménage, salle A :	500,00 €
Prestation ménage, salle B :	200,00 €
Prestation ménage, office :	100,00 €

Chèque de caution demandé pour les locations (que le locataire soit originaire de la commune ou non) :

Salle A :	4 000,00 €
Salle B :	500,00 €
Office :	800,00 €
Ecran salle B :	400,00 €
Garantie ménage, salle A :	800,00 €
Garantie ménage, salle B :	400,00 €
Garantie ménage, office :	200,00 €

**Divers :**

Location véhicule municipal	33,00 € + caution de 300 €
Location sono ancienne	22,00 € + caution de 300 €
Repas 3 <sup>ème</sup> âge, extérieurs	Prix coûtant
Sport, marche	Gratuit
Forfait annuel cours de sport (Gratentourois)	30,00 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs)	50,00 €
Tonte, 1 heure	38,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	350,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,20 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10,00 € pour les adultes
	8,00 € pour les enfants de – de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour**, approuve ces nouveaux tarifs.

**- FIN DE LA SEANCE -**